



AGENCE DU PHARE

L'immobilier sur toute l'île de Ré

GRILLE TARIFAIRE AU 1ER AVRIL 2017

HONORAIRES

Conformément à la législation : Tous les tarifs indiqués sont donnés honoraires d'agence inclus (HAI) et TVA sur honoraires 20 % comprise.

Les frais notariés et droits de mutation sont à la charge de l'acquéreur et ne sont pas compris dans les prix affichés.

Nos prestations d'évaluation sont effectuées gracieusement dans le cadre de la mise en vente d'un bien par nos soins.

HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

Taux d'honoraires maximum appliqués : (calculés sur le prix revenant aux vendeurs)

Immeubles/maisons :
De 0 à 200 000 € : 7 % TTC
De 200 001 à 700 000 € : 6 % TTC
De 700 001 à 2 000 000 € : 5 % TTC

Terrains :
Si inférieur à 200 000 euros : 10 % TTC
Si supérieur à 200 000 euros : 8 % TTC

Fonds de commerces :
Si inférieur à 150 000 euros : 11 % TTC
Si supérieur à 150 000 euros : 9 % TTC

Lors d'éventuelles négociations commerciales entre vendeurs et acquéreurs ils pourront être redéfinis en accord entre les parties et plus particulièrement les acquéreurs à qui en incombe la charge.

Locations saisonnières * :
A la semaine : 18,5 % TTC du montant net revenant aux propriétaires.
Pour 2 à 3 semaines consécutives : 15,5 % TTC du montant net revenant aux propriétaires.
Au mois : 13,5 % TTC du montant net revenant aux propriétaires.
*Les frais de ménage de sortie sont facturés au prix coutant TTC en supplément du loyer.